

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés président-e-s et membres du Jury de Licence « STAPS MS », les enseignants ci-dessous :

➢ L1 STAPS :

Président de jury : Emmanuel MESSIS
Jury STAPS : Thibault LECLERE
Jury extérieur : Clément VILLAIN

□L2 STAPS MS :

Présidente de jury : Elodie PAGET
Jury STAPS : Flavio DA SILVA
Jury extérieur : Maxime QUEVAL
Suppléant : Christophe MARTINEZ

□L3 STAPS MS :

Présidente de jury : Romaine DIDIERJEAN
Jury STAPS : Elodie PAGET
Jury extérieur : Maxime QUEVAL
Suppléant : Clément PERRIER

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 14/11/2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG